

# PROJET PEDAGOGIQUE

Institut de Formation des Aides-Soignants

Institut de Formation des Auxiliaires de Puériculture

2022

## Sommaire

1.	Projet de l'Institut .....	2
1.1.	Les orientations de la formation .....	2
1.2.	Les valeurs de l'institut .....	2
1.3.	La qualité de vie étudiante, accompagnement vers la réussite, santé et handicap .....	3
1.4.	Les prestations offertes aux apprenants .....	4
1.5.	La conception générale de la formation .....	4
1.6.	Les choix pédagogiques .....	5
2.	Le projet pédagogique de l'IFAS/IFAP : .....	6
2.1.	Formation théorique .....	6
2.1.1.	Objectifs d'apprentissage et de professionnalisation .....	6
2.1.2.	Méthodes et moyens .....	6
2.1.3.	Evaluations et réajustements du dispositif de formation théorique .....	7
2.2.	Formation clinique .....	7
2.2.1.	Objectifs d'apprentissage et de professionnalisation .....	7
2.2.2.	Planification de l'alternance : méthodes et moyens .....	8
2.2.3.	Evaluations et réajustements du dispositif de formation clinique .....	8
2.3.	Evaluation de l'élève .....	8
2.3.1.	Objectifs .....	8
2.3.2.	Méthodes et moyens .....	8
2.3.3.	Evaluations et réajustements du dispositif d'évaluation de l'élève .....	9
2.4.	Accompagnement individualisé de l'élève .....	9
2.4.1.	Individualisation des parcours .....	9
2.4.2.	Suivi pédagogique individuel .....	9
2.4.3.	Accompagnement en stage .....	10
2.4.4.	Stage de projet professionnel .....	10
2.4.5.	Evaluations et réajustements du dispositif d'accompagnement individualisé: .....	10
2.5.	Indicateurs d'évaluation du projet : .....	10
	Conclusion .....	10

## Introduction

Le projet de l'Institut sert de référence aux objectifs pédagogiques et aux stratégies mises en œuvre. Il est garant de l'application du cadre réglementaire. Il participe à la cohérence institutionnelle et précise les valeurs véhiculées par la formation. Il donne à l'ensemble des acteurs (apprenants, formateurs, responsables de l'encadrement en stage...) des points de repère afin de se situer tout au long du processus de formation.

## 1. Projet de l'Institut

### 1.1. Les orientations de la formation

L'être humain est au centre de la formation. Ainsi le processus, le comportement, les intentions et moyens utilisés sont aussi importants que le résultat recherché. En ce sens, la formation accompagne le développement, le cheminement et l'accomplissement de chacun.

C'est une transformation qui va d'une prise de conscience, puis de distance à l'égard du modèle proposé, jusqu'à définir sa propre conception.

L'apprenant est une personne reconnue dans sa globalité et dans sa singularité. Le public accueilli en formation est très hétérogène de par son âge, son expérience personnelle et professionnelle mais aussi de par son parcours de formation. Il s'agit donc d'un parcours individuel, personnalisé, fait d'acquisitions nombreuses, variées et continues, ponctué d'incertitudes.

C'est aussi une expérience collective où les vécus de chacun prennent sens. Ainsi exprimés et entendus, ils viennent alimenter et renforcer les projets individuels.

Les formations dispensées à l'institut visent la construction de compétences chez le futur professionnel. La Direction Générale de l'Organisation des Soins (DGOS) a défini la compétence comme « étant la maîtrise d'un savoir-faire opérationnel, relatif aux activités d'une situation déterminée requérant des connaissances associées ». Cette définition a été retenue pour ce projet. Cela induit donc le fait que l'apprenant doit être agent, acteur et auteur de sa formation. Il doit utiliser toutes les ressources personnelles ou professionnelles dont il dispose pour faire émerger, développer ses compétences et construire son projet.

### 1.2. Les valeurs de l'institut

Un système de valeurs est l'ensemble des règles de conduites, des lois jugées conformes à un idéal (ou norme) par une personne ou par une collectivité.

L'équipe pédagogique se réfère en permanence aux valeurs de l'institut dans la mise en œuvre du projet de formation.

- **Le respect** : Attitude qui porte à traiter quelqu'un ou quelque chose avec égard et à ne pas lui porter atteinte. Travailler en équipe passe par la considération des différents points de vue et l'acceptation de certaines règles. C'est parce que chaque individu est légitimé par l'autre dans la place qu'il occupe, qu'il en résulte un sentiment de sécurité et de confort. Cette dynamique offre une complémentarité qui sera toujours au bénéfice de la personne soignée

- **La solidarité** : Faire preuve de solidarité consiste à se sentir moralement responsable vis-à-vis des autres, à s'engager à ne pas les desservir et à leur porter assistance en toutes circonstances. Il s'agit donc de venir en aide à ceux qui en ont besoin sans qu'il soit nécessaire d'attendre leur sollicitation. Cette valeur prend tout son sens dans les relations interprofessionnelles et entre les étudiants/élèves eux-mêmes.
- **La tolérance** : Au sens moral, la tolérance est la vertu qui porte à respecter ce que l'on n'accepterait pas spontanément, par exemple lorsque cela va à l'encontre de ses propres convictions. C'est aussi la vertu qui porte à se montrer vigilant tant envers l'intolérance qu'envers l'intolérable. L'homme est un être unique, il peut penser et agir de manières différentes, ce qui nécessite de la part du professionnel de l'ouverture d'esprit et de la compréhension.
- **L'honnêteté** : Qualité de celui qui est fidèle à ses obligations, à ses engagements, qui ne cherche pas à tromper. Qualité de ce qui est fait, en respectant les engagements pris sans tromperie. Dans le domaine de la communication, l'honnêteté consiste à entrer en relation avec quelqu'un en toute loyauté, avec authenticité.
- **La responsabilité** : Etre responsable, c'est faire le choix de ses actions mais aussi d'en rendre compte en toutes circonstances. Ainsi, la responsabilité engage et oblige à remplir un devoir, une mission avec rigueur. Chacun est garant du travail qu'il fournit et s'engage au quotidien.

L'Institut a à cœur de faire valoir ces valeurs. Bienveillance et équité amènent l'apprenant à renforcer la confiance en lui et envers les autres.

### 1.3. La qualité de vie étudiante, accompagnement vers la réussite, santé et handicap

L'institut doit faire face aujourd'hui à un double défi : promouvoir d'une part la qualité de vie étudiante et d'autre part, de conduire tous les apprenants dans leur diversité, vers la réussite.

La qualité de vie des étudiants et des élèves est une des préoccupations majeures au sein de l'institut. Des projets innovants sont proposés et mis en place dans le cadre de la prévention des risques psycho-sociaux et du bien-être au travail, tout en mettant en exergue les impacts de ces transformations pédagogiques sur la santé et la prise en charge des patients. Ainsi, les enseignements sont en perpétuelle évolution en intégrant notamment de nouvelles approches théoriques et pratiques.

Une visite médicale auprès d'un médecin agréé est obligatoire et exigée à l'entrée en formation. L'IFAS/IFAP pourra orienter les élèves en situation de handicap vers un médecin habilité MDPH afin de proposer les aménagements nécessaires.

Pour les personnes à mobilité réduite l'IFSI dispose de places de parking, d'une entrée de plain-pied et d'emplacements réservés dans les amphithéâtres.

#### 1.4. Les prestations offertes aux apprenants

L'institut met à disposition des élèves et étudiants :

En lien avec la stratégie de développement de l'offre numérique :

- un ENT (Espace Numérique de Travail) « Extranet »,
- un service d'enseignements en distanciel « Zoom »,
- des casques de simulation en réalité virtuelle « Simango »,
- un accès au WIFI gratuit,

et spécifiquement pour les étudiants infirmiers :

- une plateforme d'e-learning d'anglais « Mischool »,
- un accès à la bibliothèque universitaire de l'UPJV en ligne.

En lien avec la qualité de vie des apprenants

- un accès au restaurant du personnel du Centre Hospitalier de Beauvais
- une salle de restauration au sein de l'institut
- un parking à proximité
- une association d'étudiants
- des possibilités de logements en ville dont la résidence étudiante Lasalle
- un centre de documentation en libre accès
- une espace de lecture avec assises de détente
- des ateliers de bien-être (sophrologie , yoga , massage, réflexologie plantaire...)

et spécifiquement pour les étudiants infirmiers :

- un accès au SUAPS (Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives) de l'antenne universitaire de l'UPJV (Université de Picardie Jules Verne).

#### 1.5. La conception générale de la formation

Le projet de l'Institut définit le processus de professionnalisation permettant à l'apprenant de devenir un professionnel. Il participe à la cohérence entre les compétences visées, les objectifs de la formation, les principes pédagogiques et les pratiques professionnelles.

Un processus peut se définir comme « une suite continue d'opérations, d'actions constituant la manière de faire, de fabriquer quelque chose », ou encore comme, « une manière que quelqu'un, un groupe, a de se comporter en vue d'un résultat particulier répondant à un schéma précis ».

Cette approche processus permet d'identifier et de maîtriser l'organisation de la formation qui s'articule autour de l'alternance.

L'alternance est considérée comme un système d'interface entre l'institut de formation et les établissements accueillant les stagiaires. Elle permet d'appréhender toutes les dimensions du métier préparé par une double fonction :

- une fonction d'adaptation au secteur de travail par le développement des compétences professionnelles ;
- une fonction de qualification par l'intégration de la formation en secteur de travail, par la mobilisation de ressources et l'acquisition, sur le terrain, des savoirs et des savoirs faire constitutifs de la compétence.

Dans cette formation par alternance, la complémentarité des différents acteurs (formateurs/encadrants) apparaît déterminante. Les professionnels des terrains de stage sont des acteurs incontournables du processus de professionnalisation.

Le processus de professionnalisation repose sur quatre axes :

- la formation théorique ;
- la formation clinique ;
- l'évaluation de l'élève ;
- l'accompagnement individualisé de l'élève.

### 1.6. Les choix pédagogiques

Nous retrouverons pour chacun de ces axes des objectifs d'apprentissage conformes aux compétences visées dans chaque projet pédagogique. Ils seront développés dans la deuxième partie de ce projet et prendront en considération nos conceptions de l'apprenant et du formateur.

#### Notre conception de l'apprenant :

L'apprenant est acteur et responsable de sa formation. Il est invité à s'investir de manière dynamique (institut et stage) afin de s'approprier les éléments constitutifs de son identité professionnelle.

Il a des droits et des devoirs clairement exprimés et négociés. Il est capable de progression, de développement de compétences, de savoir-être auprès des personnes soignées, d'initiatives, de remise en question. Il va acquérir une **autonomie** lui permettant d'exercer des choix dans sa vie personnelle et professionnelle.

En tant qu'individu, il est détenteur d'un potentiel de ressources, mais n'en est pas toujours conscient et de capacités d'adaptation qui lui permettent d'exploiter des expériences professionnelles individuelles et collectives.

#### Notre conception du formateur :

Le formateur est un professionnel de santé formé à la pédagogie, à la gestion et à l'organisation. Former c'est créer, composer, concevoir, constituer. Former implique donc le dépassement du simple stade de la transmission des connaissances. Le formateur agit en permanence pour mettre en œuvre les conditions favorables à la réussite de l'apprenant et est le garant des valeurs institutionnelles et du respect notamment des principes d'équité et de laïcité.

Le formateur parle de processus, d'intervention, de suivi. Il veille à ce que l'apprenant trouve du sens et s'approprie les savoirs. En ce sens le formateur joue le rôle de compagnonnage, il favorise chez l'apprenant la construction de son identité professionnelle et sa progression en mettant en place un accompagnement bienveillant. Il est capable d'adapter sa relation à l'autre, d'analyser sa pratique et de réaliser un retour réflexif sur les événements et sur ses missions.

Pour favoriser l'apprentissage, le formateur développe des méthodes pédagogiques actives et innovantes telles que la simulation en santé, le e-learning...

## 2. Le projet pédagogique de l'IFAS/IFAP :

### 2.1. Formation théorique

#### 2.1.1. Objectifs d'apprentissage et de professionnalisation

La formation théorique repose sur des objectifs communs à l'équipe pédagogique et à l'élève. Elle détermine des conduites spécifiques en tenant compte du niveau d'acquisitions antérieures de chaque élève. Elle vise l'intégration des savoirs contributifs à la construction des compétences professionnelles.

Equipe pédagogique	Objectifs communs	Elève
Sélectionner les savoirs nécessaires à l'acquisition des compétences ; Apprendre à l'élève à rechercher les savoirs nécessaires à ses acquisitions.	← Identifier les savoirs	→ Mobiliser ses propres savoirs ; Définir les savoirs manquants.
Accompagner ; Guider ; Enseigner.	← Construire les savoirs	→ Apprendre ; Acquérir ; Assimiler.
Mettre en situation d'analyse.	← Mobiliser les savoirs	→ Comprendre ; Analyser ; Transférer.

#### 2.1.2. Méthodes et moyens

Une procédure d'organisation visant à l'harmonisation des pratiques, la traçabilité des activités et l'évaluation de la qualité (*annexe I : Procédure d'organisation des enseignements*) permet la mise en œuvre des enseignements. Les formateurs permanents de l'IFAS/IFAP dispensent, coordonnent ces enseignements et peuvent solliciter des professionnels experts dans leurs domaines.

La formation théorique repose sur les référentiels de formation, d'activités et de compétences. Elle est dispensée en présentiel ou en distanciel sous forme de :

- **Cours magistraux** : Enseignements théoriques choisis par les formateurs au regard de l'évolution des sciences et techniques et de l'actualité sanitaire et sociale.
- **Travaux dirigés** : Temps d'enseignements favorisant les interactions, le face à face pédagogique visant l'acquisition et la mobilisation des apprentissages à partir de situations cliniques, d'analyse des pratiques professionnelles et d'ateliers pratiques. (*annexe II : Charte des travaux de groupe*).
- **Simulation en santé et pratiques simulées** : Ateliers pratiques ou travaux dirigés en situations simulées pour favoriser la pratique réflexive et l'acquisition des compétences.

- **Travaux personnels guidés** : Travaux conduits par les formateurs et réalisés par les élèves en autonomie, en individuel ou en collectif.

### 2.1.3. Evaluations et réajustements du dispositif de formation théorique

Le dispositif de formation théorique fait l'objet d'une procédure de conception, de programmation, d'organisation et d'évaluation des enseignements. Cette procédure formalise des périodes de bilan entre les formateurs et la direction, déterminant des axes d'amélioration. L'appréciation des élèves est recueillie par le biais de questionnaires de satisfaction (*annexe III: Questionnaire de satisfaction élèves*).

## 2.2. Formation clinique

### 2.2.1. Objectifs d'apprentissage et de professionnalisation

La formation clinique repose sur des objectifs communs à l'équipe pédagogique, aux responsables de l'encadrement en stage (cadres de santé, référents, professionnels de proximité) et à l'élève. Les objectifs déterminent les conduites spécifiques de chacun.

Equipe pédagogique Responsables de l'encadrement	Objectifs communs	Elève
Orienter l'élève vers les activités en lien avec les compétences visées ; Dispenser les savoirs requis.	Utiliser les savoirs contributifs à l'acquisition des compétences	Mobiliser ses propres savoirs ; Rechercher les savoirs manquants.
Déterminer les activités prévalentes de la pratique professionnelle ; Montrer les bonnes pratiques professionnelles ; Proposer à l'élève des situations professionnalisantes.	Mettre en œuvre des activités de soin	Relier les activités aux compétences aides-soignantes en collaboration avec les infirmières ; Réaliser les activités conformément aux bonnes pratiques.
Amener l'élève à analyser sa pratique professionnelle ; Susciter le questionnement de l'élève ; Accompagner l'élève dans l'émergence de sa propre pratique professionnelle.	Développer une posture réflexive	Analyser les activités de soin réalisées dans leurs différentes composantes ; Evaluer et réajuster sa pratique.
Valoriser les acquisitions ; Permettre la confrontation des différentes pratiques professionnelles possibles.	Transférer les acquis dans des situations professionnelles nouvelles	Recenser les compétences acquises ; Confronter ses acquis dans de nouvelles situations.

## 2.2.2. Planification de l'alternance : méthodes et moyens

Un parcours de stages est organisé pour chaque élève lui permettant d'aborder différents contextes dans des structures sanitaires, sociales ou médico-sociales. Chaque parcours est individualisé au regard du projet de l'élève, de ses besoins d'apprentissage et, le cas échéant, selon les attentes de l'employeur et/ou du financeur.

Un port-folio est remis à chaque élève pour l'aider à s'autonomiser dans sa formation et à s'auto-évaluer dans sa pratique professionnelle.

Les terrains de stage choisis par l'IFAS/IFAP, négociés selon les obligations réglementaires, font l'objet d'un étroit partenariat entre l'équipe pédagogique et les responsables de stage pour l'élaboration des modalités d'encadrement.

## 2.2.3. Evaluations et réajustements du dispositif de formation clinique

La formation clinique dispose d'une procédure d'organisation et de gestion des stages (*annexe IV : Procédure d'organisation et de gestion des stages*).

Les formateurs déterminent avec les responsables de l'encadrement les axes d'amélioration. L'appréciation des élèves est recueillie par le biais de bilans de stages et de questionnaires de satisfaction.

## 2.3. Evaluation de l'élève

Notre conception de l'évaluation de l'élève repose sur les principes de l'accompagnement vers la réussite et la valorisation de sa progression dans sa singularité. Les modalités d'évaluation sont explicites et en accord avec les attendus de la formation.

### 2.3.1. Objectifs

Equipe pédagogique Responsables de stage	Objectifs communs	Elève
Estimer le niveau d'intégration des savoirs	Évaluer le niveau d'acquisition	Mesurer son niveau d'acquisition
Mobiliser les savoirs au regard des acquis et du niveau requis	Développer une dynamique de progression	Capitaliser des acquis et des expériences
Proposer des mesures correctives	Prendre en compte les écarts entre le niveau mesuré et le niveau attendu	Envisager des mesures correctives

### 2.3.2. Méthodes et moyens

Le dispositif d'évaluation de l'élève repose sur une procédure d'organisation des évaluations (*annexe V : Procédure d'organisation des évaluations*). Les épreuves théoriques ont lieu à l'IFAS/IFAP et se déclinent sous différentes modalités :

- évaluation écrite individuelle,
- évaluation orale individuelle,
- évaluation écrite de groupe,
- épreuve pratique.

L'évaluation du stage s'appuie sur :

- les appréciations du tuteur et/ou maître de stage,
- la progression de l'acquisition des éléments des compétences
- l'assiduité en stage.

### **2.3.3. Evaluations et réajustements du dispositif d'évaluation de l'élève**

La procédure d'organisation des évaluations détermine les modalités d'évaluation du dispositif. Les résultats, taux de réussite et appréciations des élèves recueillies par le biais de questionnaires de satisfaction amènent les formateurs à améliorer le dispositif d'évaluation des apprenants.

## **2.4. Accompagnement individualisé de l'élève**

### **2.4.1. Individualisation des parcours**

L'institut met en place une politique de soutien des étudiants dans leur processus de professionnalisation en tenant compte de la spécificité de chaque élève, de son expérience antérieure et de son parcours de formation.

Compte tenu de la diversité des profils des élèves, un accompagnement pédagogique individualisé (API) est instauré. Il vise à favoriser l'adaptation de chacun aux attendus du référentiel de formation et à prévenir la rupture dans le parcours.

### **2.4.2. Suivi pédagogique individuel**

Un suivi pédagogique personnalisé est instauré et planifié (*annexe VI : Procédure d'accompagnement individualisé*). Il permet à l'élève de mesurer sa progression et au formateur de l'accompagner vers la concrétisation de son projet professionnel. Les formateurs mettent à la disposition de l'élève des ressources et des moyens qui le guident dans son apprentissage.

Au cours de cet échange privilégié, l'élève peut ainsi faire le bilan de ses acquis et envisager avec le formateur les axes d'amélioration selon les trois axes déclinés par le projet pédagogique :

- la formation théorique,
- la formation clinique,
- l'évaluation de l'élève.

En dehors de ces temps formalisés d'autres rencontres peuvent être réalisées à la demande du formateur ou de l'apprenant.

### **2.4.3. Accompagnement en stage**

Avant chaque départ en stage, un temps de préparation est organisé. Les formateurs précisent les objectifs et les modalités du stage. L'élève est alors amené à se questionner sur ses propres objectifs et à les formaliser.

Les formateurs IFAS/IFAP ont pour mission d'assurer un partenariat actif avec les tuteurs de stage dans un souci commun d'accompagner l'élève dans sa professionnalisation.

### **2.4.4. Stage de projet professionnel**

Pour son dernier stage de 7 semaines, l'élève a la possibilité de déterminer la structure. Ce dispositif permet à l'élève d'orienter la fin de sa formation au regard de son projet professionnel. Un accompagnement de l'élève dans ses démarches est initié à mi-formation. Il agit en autonomie pour ses recherches.

### **2.4.5. Evaluations et réajustements du dispositif d'accompagnement individualisé:**

La procédure d'accompagnement individualisé des élèves aides-soignants et auxiliaires de puériculture est évaluée par le biais de questionnaires de satisfaction. Les réponses sont analysées par la direction et les formateurs afin d'améliorer les dispositifs d'accompagnement.

## **2.5. Indicateurs d'évaluation du projet :**

La formation théorique, clinique, les évaluations et l'accompagnement individualisé des élèves font l'objet d'évaluation à la fin de chaque bloc de compétences par le biais de bilans entre formateurs et direction et de questionnaires de satisfaction remis aux élèves. Cette démarche permet de déterminer des axes d'amélioration à appliquer au dispositif de formation.

Les indicateurs d'évaluation des projets sont :

- le nombre de candidats inscrits aux différentes filières,
- le degré de satisfaction des apprenants et des partenaires de formation,
- le suivi des cohortes pendant la formation,
- les taux de réussite aux différentes formations,
- le taux d'insertion professionnelle.

## **Conclusion**

Les principes et stratégies pédagogiques élaborés par l'Institut permettent de former des professionnel(le)s compétents, réflexifs, autonomes et responsables.

Ils visent à les préparer à une vie professionnelle active et constructive.

## **Annexes :**

- I : Procédure d'organisation des enseignements
- II : Charte des travaux de groupe
- III: Questionnaire de satisfaction élèves
- IV : Procédure d'organisation et de gestion des stages
- V : Procédure d'organisation des évaluations
- VI : Procédure d'accompagnement individualisé

## **Chemins d'accès aux annexes sur le dossier partagé :**

I	X:\IFSI\COMMUN\T3 ENSEIGNEMENT\T3N01 Procédures\3 - IFAS/IFAP
II	X:\IFSI\COMMUN\T3 ENSEIGNEMENT\T3N01 Procédures\2 - IFSI\Travaux de groupe
III	X:\IFSI\COMMUN\T3 ENSEIGNEMENT\T3N01 Procédures\3 - IFAS/IFAP
IV	X:\IFSI\COMMUN\T4 STAGES\T4N01 Procédures\3 - IFAS/IFAP
V	X:\IFSI\COMMUN\T3 ENSEIGNEMENT\T3N01 Procédures\3 - IFAS/IFAP
VI	X:\IFSI\COMMUN\T1 ADMINISTRATION\T1N01 Procédures\4 -Suivi pédagogique - Absences